Gazette de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 82 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 17 AVRIL 1891.

FEUILLETON

[Suite de la 3me page.]

Elle le considère silencieusement. Elle paraît heureuse.

Tout à coup elle dit:

—Attendez-moi.

Elle sort en courant, reste quelques minutes partie et revient avec sa mère.

—Venez, Valentin.....dit-elle, subitement sérieuse et triste.

—Oh donc me conduisez-vous ?

Elle ne répond pas. Elle dit seulement de nouveau :

—Venez !

Ils descendent. Clotilde les suit.

Dans la cour la voiture est attelée.

Les deux femmes y montent. Bérengère fait signe à Valentin de se placer devant elles. Il obéit.

Et la voiture prend la route de Villevandran.

Le soleil brille en jour-là encore. La nature est en fête.

Oh le mènent elles doux, ces deux silencieuses !

A Villevandran, la voiture traverse tout le village et passe devant la petite maison jadis habitée par Jourdan.

Bérengère très pâle, des larmes tout près des paupières l'a regardée, cette maison de son ami d'enfance.

Elle paraît avoir oublié Valentin.

Devant le cimetière elles descendent.

Et Bérengère prend la main de son fiancé.

Elle l'entraîne, vers la tombe fleurie où repose l'héroïque jeune homme.

Il se laisse faire.

Il a compris.

Bérengère et Clotilde s'agenouillent.

Lui reste debout, la tête inclinée. Il songère ne cache pas ses larmes. Et lui, ému, ne se souvient plus maintenant que de ce que fut Jourdan.

C'est Jourdan qui a dénoué cette situation sans issue qui a sauvé du scandale et de déshonneur la noble famille des d'Hautefort!

C'est grâce à lui que Séverac a reconvré l'honneur, car jamais Valentin ne se fut décidé à livrer Clotilde pour réhabiliter son père.....

Et il a été jaloux de ce sacrifice!

Il ne s'est plus souvenu du sacrifice, il ne s'est rappelé que l'idéal amour qui l'avait inspiré.....

Et il avait cru que Bérengère avait répondu à cet amour.

Et pendant qu'il rêve ainsi, Bérengère prie toujours.

Elle prie et, dans ses prières, croit entrevoir, sous l'amas de terre qui recouvre le corps, le sourire suprême de Jourdan, ce sourire dont elle avait surpris le secret, compris l'éloquence, ce sourire qui était pour elle et rien que pour elle.

Elle le voyait, ce sourire, distinctement....et il lui apparaissait, à cette minute, transformé. Il était presque divin.

Détachié de l'amour humain, il encourageait et fortifiait. Il disait :

—Aime-le sans crainte, abandonne-toi à ton amour....Je sais que tu ne m'oublieras jamais.....

Elle se lève.

Elle se retourne vers Valentin.

Celui-ci a les yeux pleins de larmes.

Et devant Clotilde émue, sur la tombe fleurie de Jourdan, ils se tendent la main et échangent cet aveu qui depuis longtemps n'était pas sorti de leurs lèvres :

—Bérengère, je vous aime.

Et Bérengère, très bas, répond :

—Je vous aime !

Le mariage fut célébré quelques mois après.

Chavarot, le notaire, y assistait, heureux du bonheur de ces êtres qu'il aimait et auxquels il aurait voulu, jadis, épargner tant de tristesses.

Sur la prière de Valentin, il avait repris à son service le père Barabas.

Celui-ci est toujours pistonn à l'Elysée-Montmartre. Il n'a point pardonné à Victor Leroy ses huîtres et son sauterne.

Lorsque les clercs de l'étude l'interrogent, par méchanceté, sur Lafistole, le vieux devient rageur, mais il pense aussitôt qu'il a tenu tête à la préfecture de police tout entière et que la préfecture n'est avoudé vaincue.

—Je l'ai enfoncée ! répète-t-il.

Et cela le console.

FIN.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille.

DEMANDES.

DE bonnes apprêteuses trouveront de l'emploi chez Mme Goillard, 17 Bourbon. 16 avril—16 17 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme M. Delafield.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,350.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Pfister, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 avril—17 22 26

Succession de Sumter C. Benllemet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,353 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jeannette Bullemet, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 avril—12 17 22.

Succession de Hugh Campbell et de Winnifred Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,584.—Division D.—Attendu que William McCloskey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Winnifred Campbell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 avril—8 12 17

George M. Stockinger vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,328.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Pinton, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 avril—15 19 24

Succession de Mme Carmélite Carcagno, Vve de Bertrand Sulzy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,822.—Division B. —Attendu que Mme Marie Carcagno, veuve d'Antoine Torre, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Carmélite Carcagno, veuve de Bertrand Sulzy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Savril—8 12 17

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE. No 30,792—Division E.—Succession de David L. Syme, résidant que Mme Mary A. Syme, femme de Frédérick F. Syme, une résidente de la ville et état d'Etat de New York, gardienne du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour, pour l'abrogation de pendre possession de et le transfert de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles la dite demande ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour, ce 3 avril 1891.

EUGÈNE J. LAVERGNE, Greffier.

Deputé Greffier.

Succession de Mme Carmélite Carcagno, Vve de Bertrand Sulzy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,822.—Division B. —Attendu que Mme Marie Carcagno, veuve d'Antoine Torre, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Carmélite Carcagno, veuve de Bertrand Sulzy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 avril—15 19 24

Succession de Daniel Darms.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,590—Division E. —Attendu que E. J. Weiss a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel Darms, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Savril—8 12 17

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE. No 32,703—Division E.—Succession de David L. Syme, résidant que Mme Mary A. Syme, femme de Frédérick F. Syme, une résidente de la ville et état d'Etat de New York, gardienne du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour, pour l'abrogation de pendre possession et le transfert de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles la dite demande ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour, ce 3 avril 1891.

EUGÈNE J. LAVERGNE, Greffier.

Deputé Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 14 AVRIL—CLASSE No 189
Tirage de 4 heures P. M.

| | | |